

Rapport final



CULTURE ET EUROPE

La mobilité des artistes et des professionnels de la culture en Lorraine et dans la Grande Région

Dispositif exploratoire sur la mobilité des artistes et des professionnels de la culture réalisé conjointement en 2007 par l'EPCC Arteca, centre de ressources de la culture en Lorraine et le Relais Culture Europe, avec le soutien du conseil régional de Lorraine

Sommaire

Editorial de M. TIRLICIEN, Président de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Artéca - Centre de ressources de la culture en Lorraine..... 3

Introduction générale 4

Le contexte..... 4

Dispositif mis en place..... 4

Les objectifs..... 4

La méthode retenue 5

La Mobilité européenne : de quoi s'agit-il ? De quoi parlons-nous ?..... 6

Différentes dimensions à prendre à compte 6

Types de mobilité..... 6

Acteurs concernés..... 6

Traductions..... 6

Echelles de territoires..... 7

Obstacles rencontrés (cf annexe 8)..... 7

Des problématiques de développement à intégrer 7

Comment la mobilité artistique et culturelle est-elle abordée en Lorraine ? 8

La place de la mobilité pour les structures ayant répondu à la consultation..... 8

Les pratiques de la mobilité..... 9

Le secteur culturel en mouvement ?..... 9

Comment caractériser la mobilité des professionnels implantés en Lorraine ?..... 9

Quels accueils en Lorraine ?..... 10

Les enjeux de la mobilité 10

Les principaux obstacles perçus à la mobilité des professionnels 11

Des éléments d'analyse à prendre en compte 12

Les professionnels 12

Les collectivités 13

Les risques portés par ces pratiques 13

Une réponse à construire au niveau régional 15

Des principes à intégrer 15

Des méthodes à développer..... 15

Une stratégie d'action en faveur des acteurs professionnels à déterminer 16

Conclusion 17

Annexes 18

Annexe 1 - Note méthodologique 19

I. Recherche d'une compréhension du contexte se caractérisant à partir de trois éléments :..... 19

II – Identification des enjeux et des besoins 19

III – Le calendrier du dispositif 19

Annexe 2 - Liste des entretiens réalisés..... 21

Annexe 3 - Guide d'entretien.....	22
I- L'objectif des entretiens.....	22
II- Le cadre des entretiens.....	22
III- Les thématiques.....	22
Annexe 4 - Débat « Mobilité et coopération européenne » - 9 mai 2007.....	24
I- Présentation du débat.....	24
II- Participants.....	24
Annexe 5 - Liste des documents ressources sur la mobilité.....	25
I- Rapport, études et guides sur la mobilité artistique et culturelle en Europe.....	25
II- Rapport, études et guides sur la mobilité dans la Grande Région.....	25
III- Rapport, études et guides sur la coopération transfrontalière dans la Grande Région.....	26
Annexe 6 - Les projets avec participation lorraine sélectionnés dans le cadre du programme Culture (2000-2006).....	27
Annexe 7 - Les projets culturels dans le programme Interreg III A - Extrait de l'étude RCE/MOT relatif au programme Wallonie/Luxembourg/Lorraine (page 31 à 34).....	28
I- Situation géographique de l'espace.....	28
II- La part de projets culturels dans la coopération transfrontalière.....	28
III- La répartition des projets par domaine culturel.....	29
Annexe 7 - Les obstacles recensés à la mobilité artistique et culturelle en Europe.....	30
I- Obstacles d'ordre juridiques et administratifs.....	30
II- Obstacles relatifs à la protection sociale.....	30
III- Obstacles d'ordre fiscal.....	31
IV- Obstacles relatifs au manque d'information.....	31
V- Obstacles éducatifs et linguistiques.....	31
Annexe 8 - Panorama rapide des types de programmes favorisant la mobilité des artistes et la circulation des œuvres en Europe.....	32
I- Programmes favorisant la mobilité.....	32
Annexe 9 - Grille de consultation en ligne « La mobilité artistique et culturelle à l'échelle européenne et internationale ».....	34

Editorial de M. TIRLICIEN, Président de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Arteca - Centre de ressources de la culture en Lorraine

L'établissement public Arteca, avec le Relais Culture Europe, nous propose une nouvelle fois de regarder les possibilités de développement culturel et artistique de la Lorraine dans une dimension européenne. Cela permet de nous interroger sur les enjeux et les finalités des coopérations qui aujourd'hui se mettent en œuvre tant sur le territoire transfrontalier que sur celui de l'espace européen.

Parallèlement à ces travaux de réflexion, Arteca et le RCE ont engagé un processus d'accompagnement de structures lorraines : « Lorraine Europe Culture » regroupe des directeurs d'établissements culturels souhaitant élargir leurs possibilités d'essor en recherchant à construire des collaborations avec des acteurs de l'espace européen. Le dernier voyage en Bulgarie a été fort de potentialités.

A l'heure d'une raréfaction des financements publics, il nous faut nous interroger sur de nouveaux modes de développement sur l'espace régional, en inscrivant la Lorraine résolument dans l'Europe et dans le monde. Il est de notre responsabilité de rechercher des modalités de solidarités avec et entre les pays d'Europe et d'ailleurs.

En explorant la question de la mobilité des professionnels, l'EPCC Arteca et le Relais Culture Europe nous invite, avec cette publication et le DVD intitulé « Regards croisés sur la mobilité artistique et culturelle en Europe » à enrichir nos réflexions sur ce sujet. Cette matière de travail doit pouvoir être reprise par l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels intéressés, pour certes initier de nouveaux dispositifs d'intervention publique, mais surtout pour placer l'Europe comme un levier du développement de la culture, de la diversité culturelle et de la citoyenneté.



INTRODUCTION GENERALE

Le contexte

Avec les **stratégies de Lisbonne et de Göteborg**, l'Union Européenne s'interroge sur son **mode de développement**, ou plutôt ses modes de développement, et nous invite, à partir de problématiques centrées sur le développement durable et l'économie de la connaissance, à scruter nos propres modes de développement.

Compétitivité, transmission des savoirs et savoir-faire et capital humain d'une part, citoyenneté, diversité culturelle et dialogue interculturel d'autre part, sont en effet au coeur des politiques européennes mises en œuvre aujourd'hui et de la programmation de 2007-2013.

Ces axes placent **la culture** comme un vecteur essentiel de développement et la **mobilité artistique et culturelle** comme une des problématiques à travailler, au regard de son impact politique, professionnel et territorial.

Le territoire apparaît dans ce cadre comme un lieu de travail intéressant pour ces problématiques, un lieu d'expression des enjeux, d'articulation et d'action, ce qui pose la question du **rôle des collectivités locales**, et notamment régionales, dans ce cadre.

Dispositif mis en place

Les objectifs

Dans ce cadre, le **dispositif exploratoire** conduit par l'EPCC Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine¹, en partenariat avec le Relais Culture Europe, avait pour objectif de **poser la question de la mobilité artistique et culturelle au regard d'un territoire, la Lorraine**, qui souhaite inscrire son développement culturel à différentes échelles (transfrontalière, euro régionale et européenne), et des opérateurs culturels de ce territoire, confrontés aux mutations en cours de leurs contextes professionnels et territoriaux.

Il devait ainsi déterminer :

- Comment faciliter l'accès à la mobilité transnationale pour les artistes et professionnels de la culture de la Grande Région et plus particulièrement de la Lorraine ?
- Comment accroître, améliorer et valoriser les dispositifs d'accueil d'artistes et de professionnels de la culture étrangers qui existent dans la Grande Région, et en Lorraine en particulier ?
- Quels outils développer ? Avec quels partenaires ?

Afin de répondre au mieux à ces questions, et comme l'ont montré les premiers entretiens auprès d'organismes référents comme l'IETM, il était important de resituer ces interrogations dans un **cadre large de réflexion** et de proposer une démarche qui permette :

- d'identifier les enjeux et problématiques politiques, professionnels et territoriaux posés par la mobilité artistique et culturelle (collectivités et opérateurs),
- de clarifier les besoins des acteurs (notamment en termes de connaissance, de réflexion stratégique, de médiation et d'accompagnement),
- et de disposer ainsi d'un premier cadre d'analyse.

¹ L'EPCC Arteca est également Pôle Régional Culture Europe (PRCE). A ce titre, il participe aux travaux du réseau national des PRCE animé par le Relais Culture Europe.

La méthode retenue

La mise en œuvre de ce dispositif s'est ainsi appuyée sur **une double démarche** incluant une analyse documentaire et une démarche ascendante visant à faire remonter des éléments d'analyse des acteurs culturels (collectivités et professionnels).

Elle s'est articulée autour de **trois phases** :

- la phase de **cadrage problématique et stratégique**, intégrant une analyse documentaire et une série d'entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels et professionnels,
- la **phase participative** et de mise en débat, incluant un débat public « Mobilité et coopération européenne », une consultation en ligne à destination de l'ensemble des professionnels de la culture implantés en Lorraine et des ateliers de travail visant à approfondir la réflexion dans un cadre professionnel et thématique déterminé),
- et la **phase finale d'analyse et de dissémination des résultats** intégrant une note de cadrage problématique et un rapport final reflétant l'ensemble des résultats et matériaux collectés lors de ce dispositif.



LA MOBILITE EUROPEENNE : DE QUOI S'AGIT-IL ? DE QUOI PARLONS-NOUS ?

*Avant de présenter les observations propres à la Lorraine, il semblait important de redonner des **éléments de définition** de la mobilité, prenant en compte l'ensemble des dimensions qu'elle recouvre, comme les problématiques et enjeux de développement auxquels elle renvoie.*

*En effet, si la mobilité renvoie à une image de la circulation des hommes ou des objets, **elle ne peut être abordée de manière linéaire**, dans une sorte de schéma prédéterminé entre le statique et dynamique, mais doit être abordée d'**une manière croisée**.*

Différentes dimensions à prendre à compte

Aborder la mobilité implique ainsi, tout d'abord, de **cerner l'ensemble des dimensions** qu'elle recouvre :

Types de mobilité

- > La mobilité économique et des capitaux, qui sous-tend notamment les productions et les coproductions réalisées, notamment, à l'échelle européenne,
- > La mobilité des objets, qu'ils soient matériels ou immatériels, à travers la circulation d'oeuvres d'art ou de spectacles,
- > La mobilité du travail, avec la circulation des professionnels, en termes géographiques, professionnels,
- > La mobilité des idées.

Acteurs concernés

- > Les citoyens, personnes physiques habitant dans l'espace européen, qu'ils pratiquent la mobilité en tant que public ou qu'ils y soient confrontés sur leur territoire,
- > Les travailleurs, personnes physiques de l'ensemble des secteurs de la culture, par exemple les artistes, techniciens, administratifs, scientifiques ...,
- > Les entreprises, personnes morales, comme par exemple les compagnies de théâtre, les galeries d'art, les maisons de production de cinéma...
- > Les institutions, soit l'ensemble des acteurs publics, qu'il s'agisse des collectivités publiques, de leurs organismes,... qu'elles pratiquent elles-mêmes la mobilité ou qu'elles tâchent de la faciliter.

Traductions

- > Des activités de production et de diffusion,
- > Des activités de recherche artistique, comme par exemple pour les résidences d'artistes qui permettent à des individus ou des équipes artistiques de s'implanter sur des territoires pour des durées plus ou moins longues,
- > Des possibilités de formation, initiales ou continues, comme par exemple pour des stages de formation professionnelle réalisés dans le cadre de la formation continue ou la possibilité pour les étudiants des écoles d'art d'effectuer leur cursus universitaire dans plusieurs écoles européennes,
- > L'organisation et la participation à des colloques et à des rencontres professionnelles,
- > la participation à des réseaux professionnels européens qui permettent à la fois aux acteurs de mieux connaître les projets existants, mais surtout de découvrir et d'enrichir leur propre parcours,

- > des sites Internet gérés collectivement dans une logique de capitalisation d'expériences et de transfert de savoir-faire entre territoires et/ou entre professionnels.

Echelles de territoires

- > la mobilité de proximité, autour des villes-centres dans un périmètre qu'on pourrait définir de district urbain, ou entre des espaces urbains et des espaces dits « ruraux »,
- > la mobilité sur un espace départemental et régional, voire entre les régions comme l'espace Grand Est par exemple,
- > la mobilité transfrontalière, comme en Lorraine où plus de 80 000 personnes passent la frontière tous les jours pour aller travailler,
- > la mobilité transnationale au sein de l'espace européen,
- > la mobilité en dehors des frontières de l'Union Européenne.

Obstacles rencontrés (cf annexe 8)

- > obstacles juridiques et administratifs,
- > obstacles financiers,
- > obstacles liés au manque d'information, ...

Des problématiques de développement à intégrer

Au-delà de l'intégration de l'ensemble de ces dimensions, travailler sur la mobilité implique de pouvoir les lier dans une démarche plus globale et de les articuler **au regard de problématiques de développement**, qu'il s'agisse d'une structure, d'un secteur professionnel ou, plus largement, du territoire européen.

En effet, la mobilité artistique et culturelle ne peut être pensée en dehors du **développement du secteur de la culture**, à l'échelle européenne, qu'il s'agisse du développement d'activités, du développement professionnel ou encore de la structuration d'un marché culturel européen.

De même elle demande à être liée au **développement durable** qui, au-delà des logiques environnementales qu'il faut prendre en compte, inscrit les questions d'équité sociale et de cohésion au cœur de la problématique et se traduit notamment en termes de diversité culturelle, d'interculturalité et de développement de la citoyenneté.

« Regards croisés sur la mobilité artistique et culturelle en Europe » donne à voir la manière dont les structures et les réseaux investissent cette question. Loin de minimiser les entraves existant aujourd'hui encore dans le monde quant à la circulation des personnes, les participants de la table ronde ont souhaité explorer les dimensions politiques et stratégiques, professionnelles et artistiques de cette question d'actualité.

La mobilité ne peut se résumer à une simple analyse des conditions de circulation et de transports des citoyens, des professionnels et des œuvres. Elle est la conséquence, et elle est révélatrice d'un cadre politique renvoyant à différentes stratégies de développement d'activités et de développement de la personne. Loin d'être la seule réponse, les réseaux professionnels tentent d'apporter des réponses concrètes à l'exercice de l'art et de la création artistique dans chacun des pays et entre les pays.

Les expériences MIRA, du Fonds Roberto CIMETTA et du Réseau des Musiques Actuelles de la Grande Région apportent un éclairage sur les coopérations franco-espagnoles, sur les coopérations sur l'espace méditerranéen et sur les échanges professionnels entre la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne.

La mobilité est présentée dans sa capacité à créer des dynamiques et des synergies interrégionales à des fins géopolitiques. Agir en faveur de cette mobilité, c'est animer un processus de changement avec l'ensemble des acteurs concernés : les professionnels de la culture, les institutions régionales et étatiques, la population.

A travers des exemples concrets d'actions et de dispositifs, chacun est invité à s'interroger sur les réalités des coopérations et sur la nécessité d'inscrire la mobilité dans ses pratiques professionnelles et institutionnelles.

COMMENT LA MOBILITE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EST-ELLE ABORDEE EN LORRAINE ?

*Compte tenu du cadre présenté ci-dessus, l'objectif de ce chapitre est, en s'appuyant sur la consultation adressée aux responsables des **structures culturelles et artistiques de Lorraine**, de mieux comprendre la manière dont les structures perçoivent la question de la **mobilité**, de pointer les obstacles éventuellement rencontrés et les pistes d'amélioration à mettre en place.*

Plus de 2 900 personnes ont été destinataires de cette consultation réalisée par Internet. Seules 70 personnes ont répondu à cette sollicitation. Si ce nombre de réponse ne permet pas d'effectuer une exploitation statistique au sens propre du terme, il permet néanmoins de disposer d'éléments d'analyse à considérer comme un éclairage apporté par un panel de responsables de structures culturelles et artistiques sur la question de la mobilité.

La place de la mobilité pour les structures ayant répondu à la consultation

Une forte proportion [56 personnes sur 70] considère que la mobilité occupe une place « plutôt importante » à « très importante » au sein de leur structure. Plusieurs raisons les ont conduits à retenir ce choix :

- la mobilité est perçue comme le meilleur moyen de rencontrer les autres professionnels du secteur (artistes, scientifiques), de travailler avec d'autres artistes, d'enrichir la vision sur son travail et de découvrir d'autres cultures. C'est toute la dimension de l'ouverture qui est présentée ici ;
- pour certains responsables, la mobilité fait partie du « métier ». Il s'agit en particulier des métiers scientifiques du secteur patrimonial, et des métiers artistiques où il y a de la programmation et de la production. La mobilité est dans ce cas intégrée au métier. Il n'est pas envisagé d'exercer ce métier sans mobilité. Il est à noter que la mobilité peut parfois être imposée : c'est la situation que vivent aujourd'hui beaucoup de professeurs dans les écoles de musique de l'espace régional ;
- le troisième aspect de la mobilité est perçu par les responsables de structures comme la possibilité de diffuser des spectacles ou des expositions, et comme la possibilité de vendre sur un espace plus large que celui de la Lorraine. Nous pourrions caractériser ce troisième aspect d'une logique « d'import/export » sur les services et les objets liés au secteur de la culture.

Cette mobilité concerne en premier lieu les personnels artistiques et scientifiques, les structures déclarent ne disposer d'aucun poste spécifique chargé de travailler à l'échelle européenne et internationale [53 structures sur 70 ne disposent d'aucune ressource spécialisée dans ce domaine].

Pour certaines structures il a été précisé que « les projets développés ne le sont que dans une dimension locale », voire transfrontalière, sans envisager un développement éventuel à l'échelle européenne.

Les pratiques de la mobilité

Le secteur culturel en mouvement ?

La grande majorité des personnes ayant répondu à la consultation se déplace hors de l'espace régional : c'est surtout le territoire national et transfrontalier (Grande Région) qui est en majorité retenu comme destination. Dans une moindre mesure, d'autres pays européens comme l'Italie, l'Espagne ou les Pays-Bas sont désignés comme destinations européennes. Nous pouvons noter que très peu de déplacements ont lieu hors de l'Union Européenne. En l'état, nous ne pouvons faire qu'une photographie de ces déplacements hors des frontières de la Lorraine et nous ne disposons pas d'élément rétroactif sur les modes de déplacement des professionnels. Peut-être, pouvons-nous avancer que l'année « Capitale Européenne de la Culture » a été l'occasion pour ces structures d'étendre leur territoire d'action sur l'échelle transfrontalière.

La plupart des participants à la consultation, à quelques exceptions près, n'ont pas eu l'occasion de travailler dans une structure culturelle en Europe. Certaines structures font cependant partie de réseaux transfrontaliers et européens² dans le secteur du patrimoine et de la musique, et y participent de manière plutôt ponctuelle. On peut retenir que la majorité des personnes ayant répondu ne participe pas de manière régulière à des réseaux professionnels européens.

Pour les structures travaillant à l'échelle européenne, le bilan est plutôt positif, voire très positif (une trentaine de réponses). Ce qui ressort principalement de ces expériences nationales, transfrontalières, européennes et internationales, c'est surtout « connaître d'autres cultures » et de « rencontrer d'autres professionnels afin de renouveler ses propres pratiques ». Certains parlent de « choc de cultures » qui permet d'enrichir la vision du monde et de penser autrement les projets développés. La question du renouvellement des pratiques est apparue dans plusieurs réponses.

Comment caractériser la mobilité des professionnels implantés en Lorraine ?

A partir des quelques éléments de réponse apportés lors de cette consultation, il faut noter qu'une forte proportion a une méconnaissance des réalités de mobilité des professionnels implantés en Lorraine. Ceci est valable pour leur secteur mais également pour les autres secteurs. Parmi les éléments avancés, la mobilité semble être « une question réservée aux seules structures ayant les moyens financiers ». Les financements des déplacements et des projets sont perçus comme un réel frein. La question du déplacement des personnes et du matériel est une réelle préoccupation, tant en termes logistiques que financiers (exemple : transport du matériel pour les groupes de musiques).

Au-delà, le constat est fait qu'il y a assez peu d'échanges et de circulation entre structures au niveau européen et même sur l'espace transfrontalier : « nous ne connaissons même pas nos voisins ». Une personne trouve même que la Lorraine est « enclavée sur elle-même alors qu'elle dispose de réelles potentialités ».

Plusieurs participants à la consultation ont pointé le déficit d'information concernant les projets circulant sur l'espace transfrontalier et européen, et le déficit de connaissance des autres structures.

² Un réseau autour de la clarinette, l'Entente rhénane des archivistes municipaux (ERASM), EROS, IETM, la Maison des Pères de l'Europe, le réseau transfrontalier INECC pour ne citer que quelques exemples

Quels accueils en Lorraine ?

Deux tiers des structures ayant répondu à la consultation pratiquent l'accueil de professionnels « non lorrains ». Il s'agit pour l'essentiel de personnels artistiques et scientifiques dans le cadre de production de travaux/de spectacles (dont une partie se déroule dans le cadre de résidences d'artistes). Il faut noter qu'assez peu d'accueil est réalisé dans le cadre de la formation, qu'elle soit initiale ou continue.

Pour la moitié des cas cela concerne des accueils de professionnels venant de l'espace transfrontalier, l'autre moitié se répartissant entre l'espace européen et international. Dans le cas des structures pratiquant l'accueil de professionnels, les moyens humains et techniques sont plutôt jugés adaptés ; cependant les moyens logistiques et financiers seront jugés « plutôt », « pas » et « pas du tout » adaptés pour accueillir dans des conditions satisfaisantes ces professionnels.

Globalement le bilan est plutôt positif pour les expériences passées. Cela permet une logique de comparaison entre les pays sur les modes de fonctionnement de différents secteurs de la culture, cela facilite des rencontres avec la population au-delà du spectacle ou de l'exposition par exemple. Il est à noter une certaine disproportion entre les objectifs présentés dans les projets et les moyens financiers réellement disponibles pour mener ces opérations.

Enfin, pour les participants à la consultation, les possibilités d'accueil de professionnels en Lorraine sont jugées « plutôt satisfaisantes », en particulier en ce qui concerne les possibilités de diffusion. Globalement, les participants à la consultation jugent « avoir assez peu de connaissance pour pouvoir porter un regard global sur les possibilités d'accueil en Lorraine ». Il y a un réel déficit de connaissance sur ce sujet.

Les enjeux de la mobilité

La question des enjeux de la mobilité était abordée sous trois angles : celui de la structure, celui du secteur culturel dans son ensemble et enfin celui de l'Europe. L'objectif est de comprendre de quelle manière les responsables de structures appréhendent la problématique de la mobilité à partir d'une hiérarchisation des enjeux. La manière de poser les enjeux sur la mobilité est différente selon le point de vue d'où l'on se place : c'est cette complémentarité des approches qui souvent permet aux structures d'articuler les différentes dimensions de leurs projets.

Les trois principaux enjeux pour la structure	Les trois principaux enjeux pour le secteur de la culture	Les trois principaux enjeux pour l'Europe
<ul style="list-style-type: none">> Développer de nouveaux projets esthétiques ou scientifiques> Mettre en œuvre des projets de coopération> Découvrir et rencontrer d'autres cultures	<ul style="list-style-type: none">> La confrontation des esthétiques et l'enrichissement des parcours artistiques> Le développement culturel régional dans une dimension européenne> La structuration et la représentation des secteurs culturels à l'échelle européenne	<ul style="list-style-type: none">> Le développement de la diversité culturelle> La construction d'un espace culturel commun> La cohésion et la recherche de nouvelles solidarités

Il est intéressant de noter que peu de structures ont retenu l'item « pour diffuser les projets de votre structure à l'étranger » alors que dans les précédentes questions, le thème de « import/export » occupait une place significative. En abordant la mobilité par les enjeux, nous voyons mieux de quelle manière l'investissement initial au sein de la structure permettrait de construire des projets de coopération, de développer des projets locaux et régionaux dans une

dimension européenne, de mieux structurer le secteur culturel et enfin, de construire un espace commun (transfrontalier et européen) par une recherche de nouvelles solidarités. Il faut poser cette affirmation comme une hypothèse à affiner et à vérifier à partir d'une investigation plus large auprès des structures culturelles régionales (et transfrontalières).

Les principaux obstacles perçus à la mobilité des professionnels

Les quatre premiers obstacles présentés par les participants à la consultation portent :

- sur le manque de ressources financières,
- sur les obstacles administratifs, fiscaux et juridiques,
- sur le manque de connaissance des secteurs culturels et des secteurs culturels de chaque pays,
- sur la difficulté à structurer un projet et à l'inscrire dans un cadre européen.

Une personne pose également la question de « la potentialité d'export » des projets initiés en Lorraine et la concentration des fonds publics sur quelques disciplines artistiques. Enfin des structures associatives gérées exclusivement par des bénévoles ne peuvent surmonter les difficultés de financement : « il faudrait choisir entre l'artistique et les démarches administratives».

DES ELEMENTS D'ANALYSE A PRENDRE EN COMPTE

*Au regard des éléments présentés sur les dimensions et enjeux, comme sur les pratiques en Lorraine, et afin de pouvoir proposer des pistes de réponses, il semblait important de **remettre plus particulièrement certains éléments en perspective**, pour les professionnels comme pour les collectivités.*

Les professionnels

La mobilité artistique et culturelle est souvent considérée par les professionnels comme importante et comme un enjeu pour le secteur culturel. Néanmoins, il semble qu'elle reste, soit peu pratiquée, soit pratiquée dans un cadre restreint qui reflète rarement l'ensemble des enjeux artistiques, professionnels ou territoriaux qu'elle peut porter.

Les entretiens et consultations effectués soulignent tout d'abord une mobilité peu développée ou très ponctuelle des artistes et professionnels lorrains, image partagée par les professionnels comme les collectivités, le terme d'« enclavement » étant fréquemment utilisé pour caractériser une situation contrastant avec une région géographiquement au « carrefour de l'Europe ». Ces enquêtes soulignent également qu'il s'agit d'une dimension peu renseignée, dans la mesure où les acteurs, professionnels comme collectivités, reconnaissent ne pas disposer d'éléments approfondis de connaissance sur les pratiques de mobilité en Lorraine. De même, difficultés à aller au-delà d'un simple constat de carence de mobilité.

Par ailleurs, les éléments recueillis montrent que, lorsqu'elle est pratiquée, la mobilité artistique et culturelle apparaît encore majoritairement régionale. Si elle se développe à l'échelle transfrontalière/Grande Région, elle demeure encore très peu effective au niveau du territoire européen³ et à l'international. Par ailleurs, il semble qu'il existe peu de circulation et d'articulation entre ces différents niveaux de mobilité, alors que le contexte européen et mondial pousse plutôt à développer des pratiques fluides liant le local au global. Enfin, il existe une confusion entre les échelles transfrontalières, de la Grande Région et les relations bilatérales d'Etat à Etat (Belgique, Allemagne, Luxembourg). La Grande Région est en effet perçue comme une accumulation ou une addition de toutes les coopérations transfrontalières réalisées de manière bilatérale, soit entre les pays, soit entre les acteurs de pays différents.

La mobilité reste encore rarement abordée dans une perspective construite, de long terme, de développement et de transformation des références, des pratiques ou du projet de structure. La mobilité est en effet le plus souvent associée au développement d'activités (et plus particulièrement à la production/diffusion) et/ou à une possibilité d'ouverture (échanges, rencontres, connaissances d'autres pratiques) et d'enrichissement (artistique, culturel et humain). Cette approche, riche d'expériences, demanderait à être évaluée et capitalisée afin de proposer aux acteurs une vision plus stratégique des expériences vécues.

De même, la mobilité demeure peu liée à la construction de démarches partenariales ou de coopérations. Ce point peut être mis en parallèle avec un faible développement de la coopération culturelle sur le territoire, à l'échelle transfrontalière ou européenne, dont une des manifestations est la faible participation des acteurs culturels lorrains dans des dispositifs européens de coopération, qu'ils soient territoriaux comme Interreg III A WLL (10 % des projets, majoritairement liés au domaine du patrimoine, ce qui est très inférieur aux pratiques constatées sur d'autres frontières) ou spécifiquement culture, comme le programme Culture (cf annexe 6 et 7). De même, elle concerne peu d'autres types de pratiques moins directement liées à l'activité comme la participation à des réseaux européens.

³ Sachant que les déplacements dans l'UE concernent essentiellement la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg.

Enfin, les enjeux perçus ne reflètent pas l'ensemble des enjeux portés par la mobilité. La mobilité s'avère bien associée à la découverte d'autres cultures et au développement/à la diffusion de nouveaux projets, comme à la confrontation des esthétiques, à l'enrichissement des parcours artistiques et aux enjeux de diversité culturelle. Elle semble néanmoins assez peu reliée à des enjeux tels que la professionnalisation et la compétitivité du secteur, dans un contexte pourtant porteur de fortes évolutions des filières et des métiers et de constitution d'un marché culturel européen où le développement professionnel ne peut être considéré sur une échelle géographique restreinte. Elle semble de même encore peu reliée aux enjeux d'innovation et de compétitivité à l'échelle européenne comme au développement des territoires.

Les collectivités

Au niveau des collectivités, il semble exister un constat partagé de faible mobilité des artistes et professionnels de la culture en Lorraine, de besoin d'ouverture et d'importance de la mobilité en termes de développement et de parcours professionnel (confrontation à un nouveau public, à d'autres réalités professionnelles et à d'autres esthétiques). Néanmoins, il semble également exister une même difficulté à traduire pour l'instant ces besoins dans des dispositifs (encore peu nombreux), et, plus largement, à faire le lien avec le [les] territoire[s] (régional, transfrontalier, euro régional, européen) et leur développement.

Parallèlement, compte tenu des enjeux, types de pratiques et échelles territoriales concernés, la question de la mobilité demanderait une articulation entre les différents niveaux de collectivités. Cette question reste néanmoins encore traitée dans des strates étanches entre transfrontalier, Grande Région et espace européen, avec des réflexions qui ne se recoupent pas et des collectivités qui ne paraissent pas également investies. Il paraît ainsi difficile, dans ce cadre, de disposer d'une vision commune et partagée entre les différentes collectivités, intégrant l'ensemble des enjeux et des territoires (urbains et ruraux) et permettant de positionner la culture – et la mobilité artistique et culturelle – sur le [les] territoire[s].

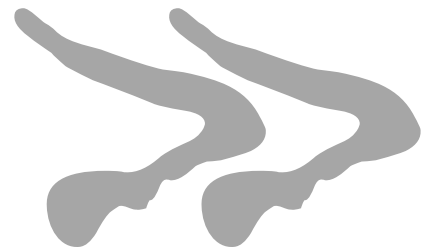
Dans les deux cas, force est de constater que, sur le panel des acteurs rencontrés, il s'avère extrêmement difficile de définir un cadre de référence qui pourrait être commun à l'ensemble des acteurs.

Les risques portés par ces pratiques

Au regard de ces pratiques, plusieurs risques peuvent être soulignés :

- un risque de stratification et de « spécialisation territoriale » des pratiques professionnelles avec :
 - des acteurs très ancrés localement et pratiquant une mobilité de proximité (infra-régionale), sans développement à d'autres échelles de territoires,
 - des acteurs qui intègrent la frontière dans le développement de leur activité, sans pour autant intégrer l'ensemble de l'espace transfrontalier, grand régional et européen, ni structurer ces pratiques,
 - des acteurs qui se spécialisent dans l'action européenne (y compris sur la Grande Région) et dans l'action internationale, mais peu en lien avec leur territoire et son développement, transformant ainsi leur projet en actions « extra territoriales ».

- un risque de transformation de l'espace transfrontalier en réceptacle des problèmes n'ayant pas trouvé de réponse à l'échelle locale ou régionale, plutôt qu'en espace commun de développement, porteur de stratégies offrant aux acteurs une possibilité de construire de nouvelles réponses.
- un risque, pour les acteurs, de ne pas pouvoir appréhender ces espaces (locaux, transfrontaliers, de la Grande Région et européens) dans une approche globale et stratégique, empêchant ainsi l'émergence de démarches d'innovations et de transformations économiques et sociales.



UNE REPONSE A CONSTRUIRE AU NIVEAU REGIONAL

La mobilité porte des enjeux politiques, professionnels et territoriaux et pose la question aux collectivités locales, et notamment régionales, d'une stratégie globale liant mobilité, développement professionnel et développement du(des) territoire(s). Afin de construire une réponse régionale sur la mobilité artistique et culturelle, il paraît ainsi important de prendre en compte des principes de contenus comme de méthode.

Des principes à intégrer

Afin de construire une réponse régionale sur la mobilité artistique et culturelle, il paraît ainsi important, en termes de principes, de :

- penser la mobilité artistique et culturelle de manière globale, en intégrant les différents types de mobilité, les différentes échelles territoriales auxquelles elle peut se pratiquer [régionale, transfrontalière, euro régionale, européenne, extra-européenne] et les différents enjeux auxquels elle peut répondre,
- penser la mobilité artistique et culturelle et le développement culturel de manière plus transversale, en intégrant, au-delà de son apport en termes de développement professionnel, son apport en termes de développement économique et social des territoires,
- définir la spécificité des enjeux du développement culturel sur chaque entité territoriale et au regard des enjeux propres à chaque secteur culturel (patrimoine, livre lecture, musées, arts visuels, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel),
- travailler à la mutation des pratiques professionnelles : mobilité intégrée dans une stratégie de développement d'une filière ou d'une structure, inscrite dans une perspective large, européenne et mondiale et ancrée dans les territoires et les sociétés,
- intégrer la mobilité artistique et culturelle dans les stratégies [culturelles et européennes] des collectivités territoriales, assurant une fluidité des pratiques comme un rapport équilibré entre l'extérieur et le territoire.

Des méthodes à développer

De même, construire une réponse régionale sur la mobilité artistique et culturelle implique, en termes de méthodes, de porter une attention particulière à :

- construire une réponse globale, en distinguant bien les différents types d'obstacles juridique, administratif, financier ou méthodologique, et en intégrant l'ensemble des enjeux,
- distinguer les rôles et les responsabilités de chaque échelle de territoires en tenant compte d'un principe de subsidiarité intégrant ce qui relève d'une action au niveau de l'Union, ce qui relève de chaque Etat et ce qui peut être développé au niveau régional, de complémentaire avec une vraie valeur ajoutée⁴,
- replacer la dimension collective comme levier principal du développement régional dans une dimension européenne et penser la mobilité de manière commune en favorisant notamment l'articulation et la coordination des différents échelons de collectivités publiques, des cadres d'action et des dispositifs,

⁴ Si les obstacles juridiques et administratifs sont souvent présentés comme les principaux obstacles à la mobilité artistique et culturelle, il existe, pour la mobilité transfrontalière, des structures ressources d'accompagnement qui reste encore peu exploitées par les professionnels de la culture.

- disposer d'éléments de connaissance, quantitatifs et qualitatifs, permettant de poser un diagnostic exact et une réponse adéquate sur les difficultés des professionnels,
- s'appuyer sur des outils existants pour répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs professionnels, en utilisant au mieux les réflexions et dispositifs déjà existants au niveau local, national et européen.

Une stratégie d'action en faveur des acteurs professionnels à déterminer

Comme nous avons pu le voir, la mobilité implique un accompagnement des professionnels travaillant à la mutation des pratiques professionnelles et à leur autonomisation dans leurs démarches de mobilité.

Afin d'améliorer les conditions de cette mobilité, une stratégie pourrait être mise en place, reposant sur quatre principaux axes :

- permettre aux acteurs professionnels de vivre et d'accumuler des expériences concrètes sur le territoire transfrontalier, euro régional et européen,
- permettre aux acteurs de passer de l'expérience vécue à une expérience transmissible à d'autres acteurs, en favorisant les démarches d'analyse et de capitalisation,
- permettre aux acteurs de transférer leur expérience à d'autres structures du domaine culturel et artistique de leur territoire et des espaces européens,
- permettre aux acteurs d'associer d'autres structures à des projets de coopération.

Cette stratégie implique de mettre en place des dispositifs d'accompagnement (information, sensibilisation, formation), en portant toujours une attention particulière à ce qui relève d'une meilleure utilisation ou une orientation vers des ressources existantes, et ce qui relève de dispositifs complémentaires pouvant être mis en place au niveau régional. Il serait ainsi nécessaire de favoriser :

- une sensibilisation des professionnels aux enjeux de la mobilité (favoriser une mise en pratique par des formations appliquées, des voyages d'études, ...),
- une information qualitative des professionnels sur les dispositifs de soutien à la mobilité et à la coopération (existant au niveau régional, transfrontalier, national et européen), les acteurs et structures ressources au niveau européen (notamment les réseaux professionnels,...) et les bonnes pratiques de coopération,
- la mise en œuvre de dispositifs financiers complémentaires de ceux existant et créant des effets de levier (pré ingénierie de projet) - par exemple pour la prise en charge financière des premiers frais de déplacement,
- un accompagnement technique des professionnels sur le montage de projets de mobilité et de coopération européennes (ingénierie de dossier), en assurant une complémentarité entre un pôle ressource pour les acteurs culturels (notamment sur les financements européens) et la valorisation de structures d'accompagnement techniques spécialisées (exemple : utilisation des EURES qui proposent un accompagnement juridique sur la mobilité transfrontalière),
- favoriser un accompagnement des professionnels sur la construction (exploration, formalisation et mise en œuvre) de projets de mobilité et de coopération européennes (ingénierie de projet).

CONCLUSION

Ce dispositif exploratoire n'avait pas vocation à traiter de l'exhaustivité de la question de la mobilité. L'objectif était d'apporter les premiers éléments de compréhension sur la manière dont les acteurs institutionnels et professionnels perçoivent et vivent la mobilité.

Les propositions formulées sont aujourd'hui à mettre en débat afin d'améliorer les services d'information et d'accompagnement en faveur des structures culturelles et artistiques en Lorraine. Cela nécessiterait un approfondissement des problématiques présentées dans ce rapport avec l'ensemble des personnes concernées par la mobilité et la coopération culturelle transfrontalière et européenne.

ANNEXES

Annexe 1 - Note méthodologique

Annexe 2 - Liste des entretiens réalisés

Annexe 3 - Guide d'entretien

Annexe 4 - Débat « Mobilité et coopération européenne » - 9 mai 2007

Annexe 5 - Liste des documents ressources sur la mobilité

Annexe 6 - Les projets avec participation lorraine sélectionnés dans le cadre du programme Culture (2000-2006)

Annexe 7 - Les projets culturels dans le programme Interreg III A – Extrait de l'étude RCE/MOT relatif au programme Wallonie/Luxembourg/Lorraine (page 31 à 34)

Annexe 8 - Panorama rapide des types de programmes favorisant la mobilité des artistes et la circulation des œuvres en Europe

Annexe 9 - Grille de consultation en ligne « La mobilité artistique et culturelle à l'échelle européenne et internationale »

Annexe 1 - Note méthodologique

I. Recherche d'une compréhension du contexte se caractérisant à partir de trois éléments :

- Un enjeu culturel européen, la mobilité, qui se pose en termes politiques (constitution d'un espace culturel européen, d'un espace de cohésion et d'un espace d'appartenance), professionnels (évolution des métiers, professionnalisation des acteurs, constitution d'un marché culturel européen,...) et territoriaux (lien avec le développement des territoires, ...),
- Un territoire, la Lorraine, qui souhaite inscrire son développement culturel à différentes échelles : transfrontalière, euro régionale et européenne. Cela s'est notamment concrétisé par l'investissement de la Lorraine dans « Grande Région Capitale européenne de la culture 2007 »
- Des opérateurs culturels sur ce territoire, confrontés aux mutations en cours de leurs contextes professionnels et territoriaux.

II – Identification des enjeux et des besoins

Dans ce cadre et afin de répondre au mieux aux deux questions posées initialement, il nous semblait également nécessaire de reposer plus largement les objectifs du dispositif : identifier les enjeux, clarifier les besoins et formaliser un premier cadre d'analyse.

■ Identifier les enjeux

Il doit permettre tout d'abord d'identifier les enjeux et problématiques politiques, professionnels et territoriaux posés par la mobilité artistique et culturelle aux acteurs culturels lorrains dans leur ensemble (collectivités et opérateurs), au regard de l'évolution des secteurs culturels comme du développement culturel de ce territoire.

■ Clarifier les besoins

Parallèlement, il doit permettre de clarifier les besoins des acteurs culturels, notamment en termes de connaissance, de réflexion stratégique, de médiation et d'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles.

■ Formaliser un premier cadre d'analyse

La résultante de cette démarche sera de formaliser un premier cadre d'analyse permettant aux acteurs culturels concernés (collectivités et opérateurs) de se saisir de cette problématique dans un cadre identifié, d'approfondir les analyses au vu des éléments présentés, et in fine de mettre en place les dispositifs et outils d'accompagnement nécessaires aux opérateurs dans leurs démarches de mobilité européenne.

III – Le calendrier du dispositif

Pour mener à bien cette démarche, le protocole méthodologique s'articule autour d'une analyse documentaire et la passation d'entretiens auprès d'un panel d'acteurs. Ceci correspond à une démarche ascendante visant à faire remonter les premiers éléments d'analyse des acteurs institutionnels et opérationnels intervenant en matière de mobilité artistique et culturelle sur ce territoire.

1) Une phase de cadrage problématique et stratégique

■ Analyser le contexte

Une analyse documentaire relative à la mobilité artistique et culturelle européenne ainsi qu'au contexte lorrain (contexte politique et institutionnel, expériences de coopération et de mobilité européennes sur le territoire lorrain, opportunités d'accueil et dispositifs d'aide à la mobilité existant en Lorraine, sources d'information et structures ressources,...) permettant de poser des hypothèses de travail en termes d'enjeux, de pratiques et de besoins.

■ Poser des hypothèses en lien avec le terrain

Une série d'entretiens permettant de tester ces hypothèses auprès d'un panel d'acteurs réparti en trois groupes : les aménageurs (acteurs définissant les stratégies de développement culturel du territoire, dont les stratégies culturelles européennes, et les dispositifs d'accompagnement afférents), les services instructeurs (acteurs gérant les dispositifs de financement mis en place), et les opérateurs (acteurs pratiquant la mobilité artistique et culturelle européenne).

■ Définir le cadre problématique

L'objectif de cette première phase de cadrage est de rédiger un document synthétique et stratégique posant la problématique en Lorraine et dans un cadre politique et professionnel. La rédaction de ce premier document de cadrage stratégique servira de base de travail à la seconde phase de l'étude : la phase participative et de mise en débat.

2) Une phase participative et de mise en débat

■ Poser les enjeux

Une première mise en débat sera organisée par l'EPCC Arteca et le Relais Culture Europe dans le cadre du Festival Passages. A partir notamment des problématiques identifiées lors de la première phase du dispositif, elle aura pour objectif de poser, éclairer et mettre en perspective les enjeux politiques, professionnels et territoriaux portés par la mobilité, d'y sensibiliser les acteurs culturels lorrains et de leur présenter le dispositif.

■ Approfondir les thématiques

Suite à cette première mise en débat, le travail sera poursuivi dans le cadre d'un cycle de trois ateliers de travail visant à approfondir la réflexion dans un cadre professionnel et thématique déterminé, avec notamment un atelier dédié à la dimension transfrontalière et euro régionale.

■ Consulter les opérateurs

Enfin, les opérateurs culturels lorrains seront également consultés dans le cadre d'un questionnaire qui leur sera adressé par mail et qui permettra de confirmer les grandes hypothèses identifiées en termes de pratiques, obstacles et besoins des opérateurs.

3) Une phase finale d'analyse et de dissémination des résultats

■ Finaliser l'analyse

Un travail final de synthèse permettra de rédiger un nouveau document stratégique prenant en compte l'ensemble des éléments issus de cette phase de mise en débat.

■ Disséminer les résultats

- > Une restitution auprès du conseil régional présentant ces résultats et permettant de poser les éléments pour une démarche future d'approfondissement de la réflexion et de mise en œuvre de dispositifs adéquats,
- > Un séminaire public de restitution à destination de l'ensemble des acteurs culturels lorrains,
- > Une publication finale,
- > Une information aux opérateurs culturels lorrains (ainsi que certains relais d'information au niveau de la Grande Région) concernant des sources d'information et des organismes ressources dans le domaine de la mobilité.

Annexe 2 - Liste des entretiens réalisés

Nom	Fonction	Structure
Monsieur Daniel Barroy	Directeur	Direction régionale des Affaires Culturelles
Madame Sylvie Ognier	Chargée de Mission Action territoriale et action internationale	Direction régionale des Affaires Culturelles
Madame Valérie Lahouel	Directrice des Affaires culturelles	Conseil régional Lorraine
Madame Claire Diot	Chef de projet Luxembourg Grande Région	Conseil régional Lorraine
Madame Irache Goicoechea	Chargée de mission Europe	Conseil général des Vosges
Monsieur Régis Glatz	Chargé de mission sur la coopération transfrontalière	Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences
Monsieur Guy Georges	Responsable Culture	Parc naturel régional de Lorraine
Madame Véronique Noel	Directrice des affaires culturelles	Ville de Nancy
Madame Isabelle Marand	Directrice	Centre régional du Livre
Madame Isabelle Chaigne	Directrice	Etablissement public de coopération culturelle L'Autre Canal
Monsieur Rémy Tirou	Chargé de mission pour l'Euroforum	Etablissement public de coopération culturelle L'Autre Canal
Monsieur Emile Decker	Conservateur	Musées de Sarreguemines
Madame Colette Hasser	Directrice	CRD Eures Lorraine
Monsieur Jean-Marc Philippe	SGAR Lorraine	Equipe technique Interreg III A Wallonie Lorraine Luxembourg

Annexe 3 - Guide d'entretien

I- L'objectif des entretiens

1 – Le choix d'une démarche ascendante ...

Le présent dispositif s'appuie sur une double démarche : une démarche ascendante et une démarche d'analyse documentaire. La démarche ascendante, ou « bottom-up » doit permettre de faire remonter des éléments d'analyse des acteurs institutionnels et opérationnels intervenant en matière de mobilité artistique et culturelle sur ce territoire.

2 – ... fondée sur des entretiens

Cette démarche se concrétise par la réalisation d'entretiens auprès des différents acteurs.

II- Le cadre des entretiens

1 – Des hypothèses à tester

L'objectif de la première phase de l'étude « Phase de cadrage problématique et stratégique » est de poser des hypothèses en termes, d'une part, d'enjeux et problématiques politiques, professionnels et territoriaux posés par la mobilité artistique et culturelle aux acteurs culturels lorrains dans leur ensemble (collectivités et opérateurs), et, d'autre part, de besoins des acteurs culturels (collectivités et opérateurs), en termes de connaissance, de réflexion stratégique, de médiation et d'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles. Les entretiens doivent permettre de tester ces hypothèses.

2 - Trois groupes d'acteurs à prendre en compte

Ces entretiens sont réalisés auprès des trois groupes d'acteurs concernés par cette problématique de la mobilité artistique et culturelle européenne :

- > les aménageurs (acteurs définissant les stratégies de développement culturel du territoire, dont les stratégies culturelles européennes, et les dispositifs d'accompagnement afférents),
- > les services instructeurs (acteurs gérant les dispositifs d'accompagnement ou de financement mis en place par les acteurs institutionnels dans le cadre de ces stratégies culturelles européennes),
- > les opérateurs (acteurs, professionnels ou structures, intégrant la mobilité artistique et culturelle européenne dans leurs pratiques et leurs projets).

III- Les thématiques

Compte tenu du cadre présenté, les différents entretiens aborderont, dans une triple perspective (état des lieux de l'existant, évaluation de cet existant et besoins non remplis), les thématiques suivantes:

1 – Les aménageurs

Comment se pose la question de la mobilité artistique et culturelle pour les aménageurs lorrains en termes de :

Stratégies et politiques : Quelle définition d'une dimension européenne dans la politique culturelle et quelle dimension culturelle dans la politique européenne ? Quelle stratégie culturelle européenne globale pour votre collectivité ? Dans quels lieux, avec quels acteurs ? Quelle place pour la mobilité artistique et culturelle des artistes et professionnels de la culture ? Dans quel cadre et à quelle échelle de développement territorial : régional, transfrontalier, euro régional, européen ? Dans quel cadre de développement professionnel des

artistes et professionnels de la culture ? Quelle animation et quelle traduction de ces stratégies auprès des opérateurs culturels ? Quelle médiation entre aménageurs et opérateurs ?

Dispositifs d'accompagnement : Quels dispositifs d'accompagnement à la mobilité et de financements existants dans ce cadre ? Quelle définition, dans quels lieux, avec quels acteurs ? Quelle articulation avec les stratégies définies ? Quelle articulation entre ces dispositifs ? A quelle échelle territoriale ?

Evaluation : Quelle évaluation des stratégies et des dispositifs ? Par qui, de quelle nature, avec quels outils ? Quelle prise en compte des expériences et informations de terrain dans leur définition et leur adaptation ?

2 – Les opérateurs

Comment se pose la question de la mobilité artistique et culturelle pour les opérateurs culturels en termes de :

Vision : Quelle vision des enjeux portés par la mobilité européenne des artistes et des professionnels de la culture ? Pour les artistes ? Pour les structures ?

Pratiques : Quelles pratiques de mobilité, quelles pratiques d'accueil ? A quel échelle territoriale ? Dans quel cadre professionnel ? Le projet de mobilité participe-t-il d'une stratégie globale de la structure en termes professionnels et territoriaux ? Quels obstacles, quels besoins ?

Rapport à l'aménageur : Les stratégies mises en place par les aménageurs ont-elles une influence sur les opérateurs ou ceux-ci développent-ils leurs projets de manière autonome ? Comment est assurée la médiation ?

Rapport au dispositif : Les opérateurs disposent-ils d'une bonne connaissance des dispositifs mis en place ? Par quels moyens ? Utilisent-ils ces dispositifs ? Ont-ils une influence sur leurs projets ? Sont-ils adaptés à ceux-ci ? Qui assure l'accompagnement de l'opérateur ? A quel niveau, à quel degré ?

Evaluation : Quelle évaluation des projets, au regard des stratégies comme des dispositifs ? Par qui, de quelle nature, avec quels outils ?

3 – Les instructeurs

Quels sont les services instructeurs ? Quel rôle dans l'information, l'orientation et l'accompagnement des opérateurs ? Quelle articulation entre les différents services ? Quel rôle dans l'évaluation finale des projets, au regard des stratégies comme des dispositifs, et dans la remontée d'expériences ?

Annexe 4 - Débat « Mobilité et coopération européenne » - 9 mai 2007

I- Présentation du débat

La mobilité des artistes et la libre circulation des œuvres constituent **un enjeu essentiel du projet politique européen**. La préservation de la diversité culturelle, et la construction d'une citoyenneté culturelle active participent de ce projet.

Concourrant à un objectif général de libre circulation, la mobilité artistique et culturelle contribue en effet au développement culturel du territoire européen, à la constitution d'un espace culturel commun et à la construction d'un espace d'appartenance.

Elle contribue plus particulièrement à la construction d'un maillage culturel permettant de rééquilibrer les échanges culturels entre partenaires européens, de relier centre et périphérie, et d'ouvrir vers le monde.

Pour prendre en compte **ces enjeux**, les acteurs culturels, institutionnels comme professionnels, doivent **renouveler leur réflexion** et intégrer :

- > une **vision large de la mobilité** : au-delà de la circulation des artistes et des œuvres, la mobilité doit être considérée comme un élément essentiel de coopération et d'échanges culturels, fondé sur un accueil des artistes comme sur une réelle ouverture des publics nationaux aux cultures étrangères,
- > **l'évolution des pratiques professionnelles** (mutation des métiers et des filières, intégration d'une dimension européenne dans les pratiques de formation, création d'un marché culturel européen, ...),
- > une articulation avec les **projets de développement des territoires**, notamment dans la mise en œuvre de stratégie d'innovation et de renforcement des coopérations.

Les barrières économiques n'apparaissent pas être les uniques freins à la mobilité des artistes. Cette table ronde examinera les conditions d'une dynamisation de la mobilité artistique, soit un dépassement d'un cadre de référence national (nature des programmations, conditions d'accueil et de résidence,...) et l'investissement dans de nouvelles approches collectives et coopératives.

II- Participants

■ Laëtitia Manach
Coordinatrice
Fonds Roberto
Cimetta
c/o ONDA - Office
National de
Diffusion Artistique
13bis rue Henri
Monnier
75009 Paris France
www.cimettafund.org

■ Ornella d'Agostino
Association
Carovana S.M.I.
(danse
contemporaine)
Via Ada Negri, 28
09127 Cagliari

■ Richard Coconnier
Directeur
Théâtre national
de Bordeaux en
Aquitaine (TnBA)
Square Jean
Vauthier - BP 7
F 33031 Bordeaux
Cedex
www.tnba.org

■ Pascal Brunet
Directeur
Relais Culture
Europe
132 Rue du
Faubourg Saint-
Denis
75010 Paris
www.relais-culture-europe.org

■ Isabelle Chaigne
Directrice
EPCC L'Autre
Canal
45 boulevard
d'Austrasie
54000 NANCY
www.lautre canal.fr

Annexe 5 - Liste des documents ressources sur la mobilité

I- Rapport, études et guides sur la mobilité artistique et culturelle en Europe

Textes communautaires relatifs à la mobilité artistique et culturelle en Europe

Résolution du Conseil du 19 décembre 2002 [2003/C13/03] mettant en œuvre le plan de travail en matière de coopération européenne dans le domaine de la culture : valeur ajoutée européenne et mobilité des personnes et circulation des œuvres dans le domaine de la culture.

Résolution du Conseil du 17 décembre 1999 [2000/C8/02] sur la promotion de la libre circulation des personnes qui travaillent dans le secteur culturel.

Décision N°508/2000/EC du Parlement européen et du Conseil établissant le programme Culture 2000.

Etudes européennes relatives à la mobilité artistique et culturelle en Europe

“Study on impediments to mobility in the EU live performance sector and on possible solutions” – Richard Polacek – Mobile.Home [2007]

“Artist taxation and Mobility in cultural sector” – Report for the Ministry of Education, Culture and Science, The Hague, The Netherlands [2005]

« Artists’s International Mobility Programs » – Etude réalisée par Judith Staines pour le compte de l’IFACCA – D’Art Topics in Arts Policy, n°17, décembre 2004

« Global Roaming, mobility beyond Europe for professional artists and arts managers” – Judith Staines [2004]

« Tax and Social Security a basic guide for artists and cultural operators in Europe” – Judith Staines [2004]

“Cultural Diplomacy in Arts and education” – Gardner, S., forthcoming – Institute for Cultural Diplomacy [2004]

“From pillar to post a comparative review of the frameworks for independent workers in the contemporary performing arts in Europe” – Judith Staines [2004]

« Report on the State of Cultural Cooperation in Europe » - Interarts/EFAH [2003]

« Etude relative à la mobilité et à la libre circulation des personnes et des productions dans le secteur culturel » – Etude n°DG EAC/08/00 réalisée pour le compte de la Commission européenne - Partenariat CEJEC-Université PARIS X – EAEA [2002]

Site ressource: www.on-the-move.org

II- Rapport, études et guides sur la mobilité dans la Grande Région

Etudes relatives à la mobilité dans la Grande Région

« Les obstacles à la libre circulation des travailleurs frontaliers et entreprises résidents français vers les autres Etats de la Grande Région » CRD Eures Lorraine [juin 2007]

« Frontaliers et marché de l’emploi transfrontalier dans la Grande Région » – 1° rapport de l’Observatoire interrégional du marché de l’emploi dans le cadre du projet Interreg III C OCR e-BIRD « Phénomène frontalier, profil du frontalier et ses motivations ».

« L'avenir des travailleurs frontaliers » - Données de l'AGAPE [Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Pôle Européen de développement] sur le devenir des travailleurs frontaliers dans le nord de la région Lorraine - EURES (2004)

« Les frontaliers : vers un espace de vie et de travail intégré sur la Grande Région ? » - Documentation de l'Atelier débat de l'Observatoire inter régional du marché de l'emploi (septembre 2005)

Guides juridiques relatifs à la mobilité dans la Grande Région

« Intermittents du spectacle et assurance chômage » Dossier documentaire CRD Eures Lorraine (septembre 2006)

« Guide pour les frontaliers franco-belges » - CRD Eures Lorraine (2006)

« Guide pour les frontaliers franco-luxembourgeois » - CRD Eures Lorraine (2005)

« Guide pour les frontaliers d'Allemagne et de France » - CRD Eures Lorraine (2006)

Textes des institutions de la Grande Région relatifs à la mobilité

« Mobilité dans la Grande Région » Résolution de l'Assemblée Plénière du CESGR (2004)

« Suppression des obstacles administratifs dans la Grande Région » Résolutions du GT 5 du CESGR (2006)

III- Rapport, études et guides sur la coopération transfrontalière dans la Grande Région

20 ans de coopération transfrontalière Wallonie Lorraine Luxembourg Réalisations et perspectives – Institut Jules d'Estrée et Perspectives Consulting (2005)

20 ans de coopération transfrontalière Wallonie Lorraine Luxembourg Liste des projets financés dans le cadre d'Interreg (2005)

« La coopération culturelle transfrontalière - Une étude sur les projets culturels transfrontaliers dans le programme Interreg III A » Relais Culture Europe et Mission Opérationnelle Transfrontalière (2005).

Annexe 6 - Les projets avec participation lorraine sélectionnés dans le cadre du programme Culture (2000-2006)

Titre	Année	Domaine	Type de projet	Subvention	Acteur lorrain
DEPARTS – Investing in the future of Dance	2001	Spectacle vivant	Pluriannuel	600 000€	Théâtre de la Manufacture – Centre Dramatique National de Nancy – Lorraine [co-organisateur]
Théâtre de l'Est et de l'Ouest, Rencontres Européennes du millénaire	2003	Spectacle vivant	Pluriannuel	800 000€	Théâtre de la Manufacture – Centre Dramatique National de Nancy – Lorraine [chef de file]
Crafts, structure, implantation et rôle économique de l'artisanat en Italie et dans les Provinces occidentales et de l'Empire romain	2000	Patrimoine	Annuel	50 832€	Université de Metz [co-organisateur]
Art Nouveau in Progress	2001	Patrimoine	Pluriannuel	800 000€	Ville de Nancy [co-organisateur]
Zukunft für Vergangenheit-Das Wissen Europas an der Wende	2001	Patrimoine	Annuel	86 290€	Bibliothèque Municipale de Metz [co-organisateur]
Sous le drapeau tricolore – Napoléon in Trier	2004	Patrimoine	Annuel	121 190€	Ville de Metz [co-organisateur]
Réseau Art Nouveau Network	2005	Patrimoine	Pluriannuel	834 000 €	Ville de Nancy [co-organisateur]

Annexe 7 - Les projets culturels dans le programme Interreg III A - Extrait de l'étude RCE/MOT relatif au programme Wallonie/Luxembourg/Lorraine (page 31 à 34)

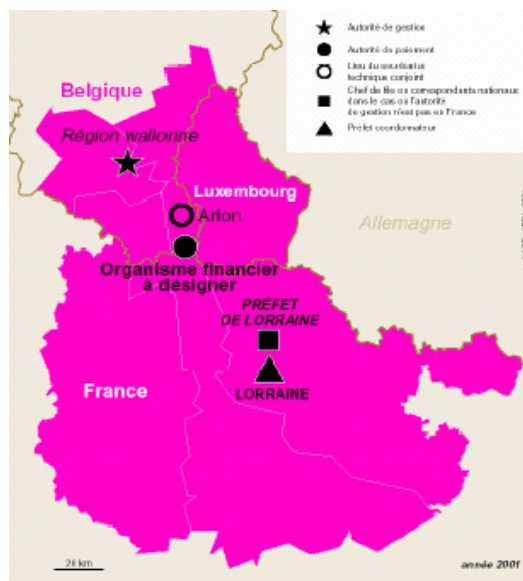
Rappel : sur l'ensemble des espaces, les projets culturels représentent plus de 15 % des projets approuvés et 17,4 % du coût total des projets.

I- Situation géographique de l'espace

La France : les départements de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

La Belgique : les arrondissements d'Arlon, Viton et Bastogne, ainsi que les arrondissements de Neufchâteau et Marche-en-Famenne.

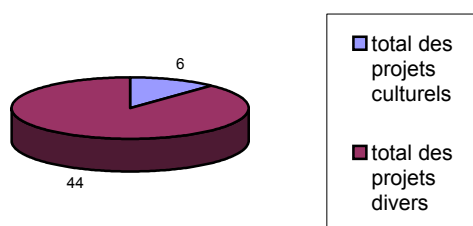
L'ensemble du **Grand-Duché du Luxembourg**.



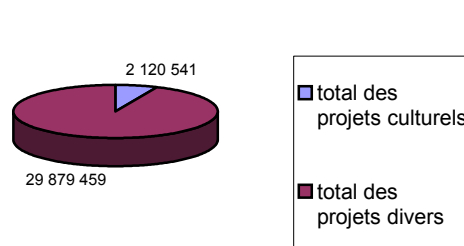
© source Mission Opérationnelle Transfrontalière / AEBK

II- La part de projets culturels dans la coopération transfrontalière

Répartition de la coopération transfrontalière par nombre de projets



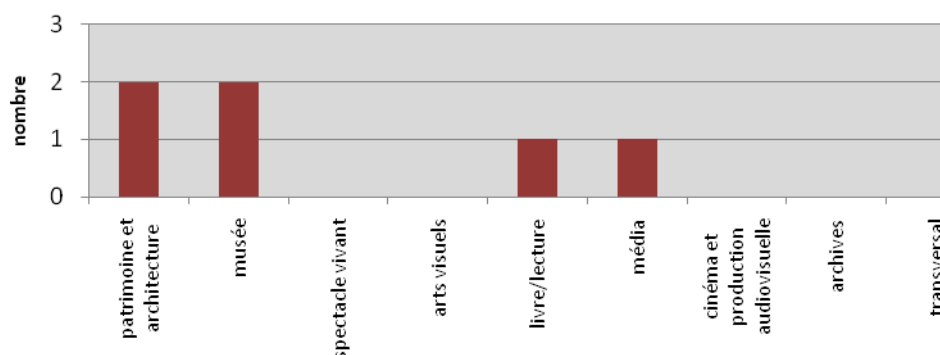
Répartition de la coopération transfrontalière par budget



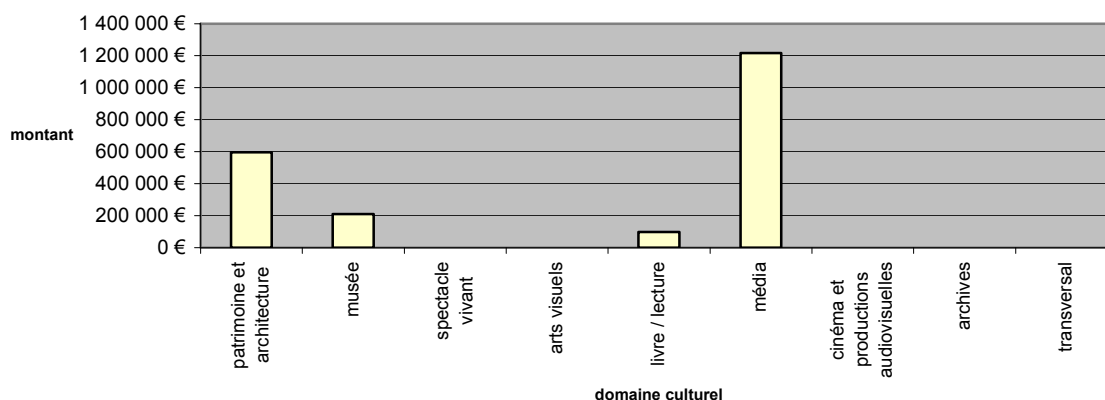
Au 31 mai 2004, cet espace Interreg a programmé 50 projets transfrontaliers représentant un budget global de 32 millions d'euros. La coopération culturelle se chiffre à 6 projets approuvés (12 %) d'un coût total de 1 951 261 €. Les moyens financiers en faveur de la culture ne représentent donc que 6,6 % par rapport au budget total de la coopération transfrontalière.

III- La répartition des projets par domaine culturel

Analyse par domaines culturels (nombre)



Analyse par domaines culturels (montant)



Les six projets culturels approuvés se répartissent dans 4 domaines distincts : deux projets « patrimoine / architecture », deux projets « musée », un projet « livre / lecture » et un projet « média ». Au niveau budgétaire, nous constatons que le projet « médias » intitulé « Confluence » absorbe plus de la moitié de l'enveloppe culturelle, loin devant les deux projets du patrimoine et de l'architecture. A travers les deux diagrammes ci-dessus, nous constatons que l'analyse budgétaire et quantitative de la coopération culturelle sont deux choses bien distinctes : une activité artistique généralement bien représentée ne correspond pas forcément à un budget élevé et inversement. Le seul projet « média » absorbe ainsi plus d'un tiers du coût total des six projets culturels approuvés.

Annexe 7 - Les obstacles recensés à la mobilité artistique et culturelle en Europe

Les entretiens réalisés, la consultation auprès des professionnels lorrains et la lecture des travaux existants sur la mobilité artistique et culturelle font souvent référence aux **obstacles juridiques, administratifs et techniques** à la mobilité. Cette note reprend de façon synthétique les principaux obstacles recensés, sachant qu'il peut s'agir d'obstacles généraux à la mobilité (valables également pour le secteur culturel), d'obstacles généraux à la mobilité mais touchant plus particulièrement le secteur culturel ou d'obstacles spécifiques au secteur culturel⁵.

I- Obstacles d'ordre juridiques et administratifs

- Obstacles relatifs aux **visas et permis de travail** pour les ressortissants des pays tiers
- Obstacles relatifs à **l'accès à la profession**, avec, notamment l'absence de reconnaissance, à des fins professionnelles, de certains diplômes délivrés dans d'autres Etats membres⁶

Exemple : professeur de conservatoire, enseignant en art dramatique, diplôme d'art dramatique, choristes, professeur de danse, ...

- Obstacles relatifs à **l'exercice de l'activité** avec notamment l'assujettissement à des obligations particulières, des législations restreignant l'accès au marché du travail ou le manque de protection des droits de propriété intellectuelle

Exemple 1 : obligation de recourir, pour l'exercice de l'activité artistique, aux services d'un professionnel déterminé (notamment obligation de recourir à un agent, local ou non).

Exemple 2 : fixation de quotas d'artistes et de techniciens nationaux dans les coproductions internationales et les productions étrangères.

II- Obstacles relatifs à la protection sociale

- Obstacles relatifs à la **non-résidence** dans le pays d'accueil,
- Obstacles relatifs à la **non reconnaissance des périodes de travail accomplies**

Exemple : difficultés pour l'artiste à faire reconnaître par les organismes sociaux de son pays d'origine les périodes de travail accomplies à l'étranger (difficultés de reconstitution de la carrière de l'artiste ayant travaillé à l'étranger pour le calcul de sa pension de retraite et difficultés dans la perception des droits sociaux (retraite, sécurité sociale, chômage) dues au manque de coordination entre les organismes sociaux nationaux).

- Obstacles relatifs à **l'absence de définition d'un statut spécifique de l'artiste**

Exemple : choix de rattachement de l'artiste aux statuts préexistants de travailleur salarié ou indépendant se traduisant par une augmentation des obligations et une diminution des droits sociaux de l'artiste (perte du droit à l'assurance chômage pour la période de mobilité effectuée dans un autre Etat membre, absence d'assurance pour les accidents du travail, ...)

⁵ Cf « Etude relative à la mobilité et à la libre circulation des personnes et des productions dans le secteur culturel » - Etude n°DG EAC/08/00 réalisée pour le compte de la Commission européenne - Partenariat CEJEC-Université PARIS X - EAEA [2002]

⁶ La reconnaissance du diplôme donne lieu le plus souvent au passage d'un examen destiné à évaluer les compétences du candidat mais sur lequel les procédures de contrôle organisées manquent parfois de transparence

III- Obstacles d'ordre fiscal

- Obstacles relatifs aux problèmes de **double imposition**, par l'Etat d'origine et l'Etat d'accueil, des revenus des artistes et travailleurs culturels migrants, du fait de la territorialisation ou non de l'impôt⁷.
- Obstacles relatifs aux **impôts spécifiques** à certains Etats membres, aux **différences dans les taux d'imposition** appliqués aux artistes tant pour l'impôt sur le revenu (IR) que pour la TVA ou aux **disparités dans le traitement fiscal des revenus**

Exemple 1 : Taxe sur les arts étrangers.

Exemple 2 : pour l'IR, application d'un taux supérieur à celui des artistes nationaux pour les artistes communautaires effectuant une prestation de courte durée (moins de 6 mois) ou application d'un taux supérieur pour la taxation des recettes de tournées.

Exemple 3 : disparités dans le traitement fiscal des droits d'auteur, considérés soit comme des revenus professionnels classiques, soit comme des revenus bénéficiant d'un régime fiscal particulier (avec un taux modéré notamment).

- Obstacles relatifs aux règles de **déductibilité des frais professionnels** engagés par un artiste hors de son Etat d'origine
- Obstacles relatifs aux **systèmes d'exonération fiscale** en place dans les Etats membres.

IV- Obstacles relatifs au manque d'information

- Manque d'information sur les **législations fiscales et sociales** en vigueur dans les pays de l'Union européenne.
- Manque d'information sur **les dispositifs** qui existent en termes de soutien à la mobilité des artistes, notamment financiers, notamment dans un contexte d'absence de coordination entre les systèmes de financement et de grande diversité existant entre les systèmes nationaux de financement – étatique, régional ou associatif – et du manque de coopération entre certains d'entre eux

V- Obstacles éducatifs et linguistiques

- Manque d'ouverture de **la formation**, générale comme artistique, avec un manque d'ouverture vers l'extérieur des programmes de certaines écoles artistiques.
- Insuffisance de **l'enseignement des langues étrangères** dans les écoles, générales comme artistiques.

⁷ Un même revenu peut être imposé dans le pays d'accueil à raison de la source nationale du traitement perçu et dans le pays d'origine à raison de la résidence du bénéficiaire sur le territoire national. Le problème se présente fréquemment lorsque la législation fiscale du pays d'accueil prévoit une retenue à la source de l'impôt litigieux, retenue jugée non libératoire par le fisc du pays dont le travailleur est ressortissant. Il tient également au fait que le fisc du pays d'accueil ne consent pas toujours à délivrer à l'artiste étranger débiteur un certificat attestant de l'acquittement de l'impôt, empêchant de la sorte son remboursement par le fisc de son pays d'origine.

Annexe 8 - Panorama rapide des types de programmes favorisant la mobilité des artistes et la circulation des œuvres en Europe

I – Programmes favorisant la mobilité⁸

Il existe de nombreux programmes favorisant la mobilité des artistes. Ils sont portés par des structures différentes, reflétant souvent les différents types d'objectifs qui peuvent être poursuivis.

1 - Différents objectifs ...

Les programmes favorisant la mobilité des artistes et des œuvres peuvent être motivés par quatre types d'objectifs⁹ :

- > le développement artistique (politique culturelle),
- > la diplomatie culturelle, soit la promotion d'un pays par la promotion de sa culture et de sa langue (relations internationales),
- > l'exportation de produits culturels, notamment en lien avec les industries culturelles (commerce international),
- > l'aide au développement durable, au travers de pratiques culturelles créatives (aide internationale).

2 - ... et différents types de structures ...

La multiplicité des objectifs poursuivis coïncide avec des différences de nature entre les institutions ou partenariats institutionnalisés gérant ces programmes, qui peuvent être :

- > les **ministères de la Culture et agences culturelles**,
Exemple : la DAIE¹⁰ du Ministère de la Culture et de la communication en France ou l'AFAA¹¹ ;
- > **d'autres agences gouvernementales et instituts culturels de niveau national**¹², chargés de promouvoir les artistes nationaux à l'étranger et inversement les artistes étrangers au niveau national,
Exemple : l'Alliance française et l'Institut Français¹³, l'Agence Française d'Action Artistique (AFAA) et l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), Visiting Arts en Grande-Bretagne.
- > des **structures bilatérales** (fondations, fonds, etc ...) reposant le plus souvent sur un accord de coopération culturelle bilatéral **entre Etats** : ces accords bilatéraux¹⁴ restant le pilier principal de la coopération culturelle),
Exemple : Fondation Franco-Japonaise Sasakawa ou l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse.
- > des **institutions supranationales**,

⁸ « Artists's International Mobility Programs » – Etude réalisée par Judith Staines pour le compte de l'IFACCA – D'Art Topics in Arts Policy, n°17, décembre 2004.

⁹ « Cultural Diplomacy in Arts and education » – Gardner, S., forthcoming – Institute for Cultural Diplomacy (2004).

¹⁰ La direction des affaires européennes et internationales (DAIE) du Ministère français de la culture promeut plusieurs programmes de formation et de résidences d'artistes afin d'accueillir les artistes et professionnels de la culture étrangers en France.

¹¹ L'Association Française d'Action Artistique (AFAA) coordonne des programmes de soutien aux artistes français désirant se rendre à l'étranger.

¹² L'étude « Report on the State of Cultural Cooperation in Europe » réalisé par Interarts/EFAH en 2003 dénombre plus de 430 instituts culturels de ce type sur les 31 pays examinés. 20 des nations étudiées disposent d'instituts culturels en dehors de leur territoire, distincts des conseillers culturels des ambassades. Londres, Paris et Berlin, ainsi que Bruxelles et Rome, accueillent la majorité de ces structures, ce qui peut créer des possibilités de synergies et de coopération.

¹³ Selon Interarts/EFAH (2003), ils disposent de plus de 150 points de contacts à l'étranger.

¹⁴ Selon Interarts/EFAH (2003), il existe 560 accords bilatéraux identifiés et en vigueur entre les 31 pays européens couverts par l'étude.

Exemple : Agence intergouvernementale de la Francophonie, Communauté européenne, UNESCO,

- > des **réseaux culturels internationaux**, qui ont généré un nombre important de programmes et de projet de mobilité, soit directement, soit en leur fournissant des conditions favorables à leur développement,

Exemple : l'IETM, Theorem.

- > des **fondations indépendantes**,

Exemple : programmes d'échanges culturels au sein de la Fondation Europe-Asie ou programmes de mobilité de la Fondation Européenne pour la Culture.

3 - ... pour des programmes en faveur de la mobilité

Il existe de nombreux programmes relatifs à la mobilité internationale des artistes, incluant :

- > des programmes de résidences internationales d'artistes,
- > des programmes de financement permettant aux artistes de travailler, se former, entreprendre des recherches, nouer des contacts ou gagner en expérience (ex : bourse à la mobilité, ...),
- > des publications de guides à destination des artistes,
- > des sites internet permettant une information adéquate des artistes sur la mobilité, les opportunités et des contacts.

Exemple 1 : www.on-the-move.org

Exemple 2 : www.artistes-etrangers.com, site réunissant des informations pratiques sur les formalités juridiques et les modalités fiscales s'appliquant aux artistes étrangers venant travailler en France.

*Exemple 3 : **Artists in Residence WorldWide Guide**, rédigé par l'AFAA, site internet établissant une liste des structures offrant des espaces de travail à des artistes étrangers et des bourses à la mobilité.*

Qualités d'un programme favorisant la mobilité et éléments de « bonnes pratiques » :

- **Transparence** : programme ouvert, visible et largement diffusé avec des délais, lignes directrices et procédures de sélection clairement établies,
- **Professionalisme** : procédure de sélection respecté par les artistes, les structures d'accueil et le secteur culturel (critères de sélection publics et jury professionnel incluant des artistes),
- **Orienté sur le projet** : processus de création artistique au centre du programme,
- **Ouvert/Réactif/Flexible** : programmes offrant aux artistes un degré d'autonomie suffisant,
- **Gain en expérience** : apprentissage de la mobilité pour les artistes, structures d'accueil et financeurs et partage de cette expérience afin de développer au mieux le programme.

La mobilité artistique et culturelle à l'échelle européenne et internationale

En introduction, d'une manière générale

La question de la mobilité est dans votre structure :

- Pas importante
- Plutôt importante
- Importante
- Très importante

Merci de préciser votre choix

Cela concerne plutôt les personnels
(Hiérarchisez de 1 à 3 du plus important au moins important)

- Artistiques
- Scientifiques
- Techniques
- Administratifs
- Autres

Si Autres, précisez

Votre structure est-elle amenée à travailler à l'échelle européenne ou internationale ?

- Oui
- Non

Y a-t-il un poste dans votre structure chargé plus particulièrement de cette dimension à l'échelle européenne ?

- Oui
- Non

1ère partie - Quelle place la mobilité a-t-elle dans votre structure ?

Votre travail (ou celui de votre équipe) vous conduit-il à vous déplacer ?

- Oui
- Non

Si oui, sur quelle aire géographique ? (Hiérarchisez de 1 à 3 du plus fréquent au moins fréquent)

- Nationale
- Transfrontalière / Grande Région
- Européenne
- Internationale

Au cours des trois dernières années, DANS quel(s) pays de l'Union Européenne avez-vous été amené à vous déplacer pour votre travail ?

- | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Allemagne | <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Pays-Bas |
| <input type="checkbox"/> Autriche | <input type="checkbox"/> Grèce | <input type="checkbox"/> Pologne |
| <input type="checkbox"/> Belgique | <input type="checkbox"/> Hongrie | <input type="checkbox"/> Portugal |
| <input type="checkbox"/> Bulgarie | <input type="checkbox"/> Irlande | <input type="checkbox"/> République Tchèque |
| <input type="checkbox"/> Chypre | <input type="checkbox"/> Italie | <input type="checkbox"/> Roumanie |
| <input type="checkbox"/> Danemark | <input type="checkbox"/> Lettonie | <input type="checkbox"/> Royaume-Uni |
| <input type="checkbox"/> Espagne | <input type="checkbox"/> Lituanie | <input type="checkbox"/> Slovaquie |
| <input type="checkbox"/> Estonie | <input type="checkbox"/> Luxembourg | <input type="checkbox"/> Slovénie |
| <input type="checkbox"/> Finlande | <input type="checkbox"/> Malte | <input type="checkbox"/> Suède |

Au cours des trois dernières années, dans quel pays HORS de l'union européenne avez-vous été amené à vous déplacer pour votre travail ?

Les séjours de travail sont généralement :

- De moins de trois jours
- De trois à sept jours
- De deux à trois semaines
- D'un mois
- De plusieurs mois

Effectuez-vous ces déplacements de manière :

- De manière ponctuelle
- De manière régulière

Régularité des déplacements

- une fois dans l'année

deux à trois fois dans l'année

plus de trois fois dans l'année

Vous avez réalisé ces déplacements :
(Hiérarchisez les 3 principales de 1 à 3 du plus important au moins important)

Pour votre formation professionnelle

Pour développer des activités de recherche, de résidence artistique,...

Pour développer des projets de production et de diffusion

Pour développer des projets de coopérations mobilisant des programmes européens

Pour participer à des rencontres professionnelles et aux activités de réseaux professionnels

Pour participer à des séminaires et des colloques

Autres

Si Autres, précisez

Avez-vous eu l'occasion de travailler dans une ou plusieurs structures culturelles en Europe ?

Oui

Non

Les moyens mobilisés vous semblent-ils adapter à votre accueil ?

	Bien adaptés	Plutôt bien adaptés	Pas adaptés	Pas du tout adaptés
Moyens humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens logistiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Participez-vous à des réseaux professionnels européens ?

Oui

Non

A quelle fréquence participez-vous aux activités de ces réseaux Européens ?

De manière ponctuelle

De manière régulière

De manière régulière

une fois dans l'année

deux à trois fois dans l'année

plus de trois fois dans l'année

Merci de citer les 3 principaux réseaux auxquels vous participez de manière active

Vous effectuez (ou effectuerez) ces déplacements : (hiérarchisez de 1 à 3)

- avec les ressources propres de votre structure
- avec des dispositifs publics spécifiques d'aide à la mobilité (régionaux, nationaux ou européens)
- avec des Fonds privés d'aide à la mobilité (fondation, mécénat, ...)
- Autres

Si autres, lesquels

Quel bilan tirez-vous de ces expériences ?

- Très négatif
- Plutôt négatif
- Plutôt positif
- Très positif

Merci de préciser votre choix :

Globalement, pour les professionnels implantés en Lorraine, les possibilités de mobilité à l'étranger et en Europe en particulier, vous paraissent-elles :

- Pas du tout satisfaisantes
- Peu satisfaisantes
- Satisfaisantes
- Très satisfaisantes

Merci de préciser votre choix :

Globalement, quel regard portez-vous sur la mobilité des professionnels de la culture implantés en région Lorraine ?

Quelles seraient les 3 principales améliorations à apporter ?

2ème partie - Quelle place l'accueil des professionnels occupe-t-elle dans votre structure ?

Pratiquez-vous l'accueil de professionnels ?

Oui

Non

Si oui, cela concerne plutôt les professionnels : (Hiérarchisez de 1 à 3 du plus nombreux au moins nombreux)

Artistiques

Scientifiques

Techniques

Administratifs

Autres

Si Autres, lesquels

Dans quel cadre professionnel ?

Formation initiale

Formation continue

Production/diffusion

Résidence d'artistes

Accompagnement de professionnels

Autre

Si Autre, lequel :

Quelle est la durée moyenne de cet accueil ?

Moins d'un mois

Au moins un mois

Deux à trois mois

De six mois à un an

Plus d'un an

**Quelle est l'origine géographique des personnes accueillies ?
Hiérarchisez les 3 principales de 1 à 3 du plus important au moins important)**

Transfrontalière (Grande Région)

Européenne (hors Grande Région)

Autre

Si Autre, précisez

Les moyens mis en place par votre structure pour cet accueil vous paraissent ils

	Bien adaptés	Plutôt bien adaptés	Pas adaptés	Pas du tout adaptés
Moyens humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens logistiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quel bilan tirez-vous de ces expériences ?

Très négatif

Plutôt négatif

Plutôt positif

Très positif

Merci de préciser votre choix :

Globalement, les possibilités d'accueil en Lorraine de professionnels de la culture d'autres pays vous paraissent-elles :

Pas du tout satisfaisantes

Plutôt satisfaisantes

Satisfaisantes

Très satisfaisantes

Merci de préciser votre choix :

Quelles seraient les améliorations à apporter ? Les 3 principales améliorations

3ème partie : Comment voyez-vous la question de la mobilité en Europe ?

Pensez vous que la mobilité européenne des professionnels de la culture est un enjeu essentiel POUR VOTRE STRUCTURE ?

Oui

Non

Hiérarchisez les 3 principaux enjeux de 1 à 3 (du plus important au moins important)

Pour le développement de nouveaux projets (esthétiques, scientifiques, ...)

Pour découvrir et rencontrer d'autres cultures

Pour découvrir d'autres formes artistiques

Pour diffuser les projets de votre structure à l'étranger

Pour faire découvrir de nouveaux artistes à la population Lorraine

Pour faire connaître votre structure à l'étranger

Pour mettre en place des projets de coopération avec des structures étrangères

Autres

Si Autres, lesquels :

Commentaires

La mobilité européenne des professionnels de la culture (dont des artistes) est-elle, selon vous, un enjeu essentiel POUR LE SECTEUR CULTUREL ?

Oui

Non

Selon vous, à quels enjeux répond la mobilité pour le secteur culturel ? (Hiérarchisez les 3 principaux de 1 à 3 du plus important au moins important)

La confrontation des esthétiques et l'enrichissement des parcours artistiques

Le développement culturel régional dans une dimension européenne

- La professionnalisation des acteurs
- La compétitivité des secteurs culturels à l'échelle européenne
- La structuration et représentation des secteurs culturels à l'échelle européenne
- Autres

Si Autres, lesquels

La mobilité européenne des professionnels de la culture (dont des artistes), est-elle, selon vous, un ENJEU EUROPEEN essentiel ?

Oui

Non

Selon vous, quels sont les principaux enjeux européens auxquels peut contribuer la mobilité des professionnels de la culture (dont des artistes) ? (Hiérarchisez les 3 principaux de 1 à 3 du plus important au moins important)

- Compétitivité/innovation
- Cohésion et nouvelles solidarités
- Diversité culturelle
- Espace culturel commun
- Citoyenneté
- Autres

Si Autres, lesquels

4ème partie : Les obstacles et vos attentes

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à la mobilité des artistes en Europe ? (Hiérarchisez les 3 principales de 1 à 3 du plus important au moins important)

- le manque de ressources financières
- le manque de reconnaissance et de valorisation de votre travail à l'extérieur de la Région
- les obstacles administratifs, fiscaux et juridiques
- le manque de connaissance des secteurs culturels et des acteurs culturels de chaque pays
- la difficulté à structurer votre projet et à l'inscrire dans un cadre européen
- le manque d'anticipation
- la difficulté à articuler les enjeux avec les activités concrètes de votre structure
- Autres

Si Autres, lesquels

--	--	--

Commentaires

--	--	--

Qu'elles seraient vos attentes pour initier, aider et accompagner votre structure dans ces pratiques de mobilité ? Les trois principales

--	--	--

Expliquez, merci

--	--	--

Quelles autres remarques et suggestions souhaiteriez vous faire ?

autres remarques et suggestions

--	--	--

L'identification de votre structure

Raison sociale

--	--	--

Nom

Prénom

Fonction

Adresse

Code Postal

Ville

Tel :

Mel

Code APE

N° SIRET

Principal domaine d'activité de votre structure

Enregistrer

Nous vous remercions de votre contribution.

Conformément aux textes en vigueur, vous disposez d'un droit de correction des informations communiquées. Vous autorisez Arteca, centres de ressources de la culture en Lorraine et le Relais Culture Europe à utiliser dans le cadre de cette consultation l'ensemble des informations communiquées.
